

ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du règlement 1209-2020 adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021**
- 5. Adoption du règlement 1210-2020 adoptant le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023**
- 6. Période de questions**

La population est invitée à faire parvenir ses questions au conseil municipal par le biais de l'assistante-greffière, à l'adresse riouxm@ville.contrecœur.qc.ca, au plus tard le mardi 8 décembre 2020, à midi. Elles seront acheminées aux élus lors de la séance qui se tiendra par visioconférence. Les réponses aux questions seront intégrées au procès-verbal, qui lui, sera publié sur le site internet de la Ville dans les jours qui suivent la séance.

Les questions adressées au conseil municipal devront être en lien avec le budget ou le programme triennal d'immobilisations seulement, tel que le prévoit l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

- 7. Levée de la séance**